

DOSSIER DE PRESSE

23 mai 2013

Contrat du site alsacien

2013-2017

Contacts :

- Université de Strasbourg : Gaëlle Talbot, +33 (0)6 80 52 01 82, gaelle.talbot@unistra.fr
- Université de Haute-Alsace : Sylvie Pivodori, +33 (0)6 16 31 42 62, sylvie.pivodori@uha.fr
- Institut national des sciences appliquées de Strasbourg, Véronique Zeller, +33 (0) 3 88 14 47 70, veronique.zeller@insa-strasbourg.fr
- Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, Daria Szczebara, daria.szczebara@bnu.fr

Sommaire

Déclaration commune de l'Université de Strasbourg, l'Université de Haute-Alsace, l'Institut des sciences appliquées de Strasbourg et de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg	P. 3
Le contrat de site alsacien en bref	P. 4
Les étapes clés du contrat de site alsacien	P. 7
A propos :	
- Université de Strasbourg	P. 8
- Université de Haute-Alsace	P. 8
- Institut des sciences appliquées de Strasbourg	P. 8
- Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg	P. 8

Déclaration commune de l'Université de Strasbourg, de l'Université de Haute-Alsace, de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg et de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

« Ce contrat de site est une première pierre d'une offre universitaire en Alsace complémentaire et plus cohérente. »

Les conseils d'administration des quatre établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche alsaciens, l'université de Strasbourg (Unistra), l'université de Haute-Alsace (UHA), l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA de Strasbourg) et la Bibliothèque nationale universitaire (BNU) ont adopté le contrat de site Alsace 2013-2017. L'UHA et l'INSA de Strasbourg l'ont adopté à l'unanimité et 1 abstention, la BNU de Strasbourg à l'unanimité, et l'Unistra a 21 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention.

Ce texte fait suite à un dialogue mené avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce contrat, parmi les premiers au niveau national, fait partie intégrante du contrat de chaque établissement, et vise à développer les partenariats existant déjà entre les quatre acteurs. Dans une déclaration commune, Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'UHA, Alain Beretz, président de l'Unistra, Albert Poirot, administrateur de la BNU et Marc Renner, directeur de l'INSA de Strasbourg insistent sur la nécessité de coopérer pour faire gagner les étudiants et les chercheurs.

« Le contrat de site, cet acte majeur pour nos quatre établissements, a fait l'objet d'un travail commun, où chacun a pu apporter son point de vue. Si des différences ont pu apparaître, nous affirmons aujourd'hui que nos échanges, nos discussions ont avancé et les principaux obstacles sont levés. Ce travail nous a non seulement permis de travailler ensemble, mais surtout de poser les jalons d'une collaboration innovante et sincère. Par ce nouveau rapprochement, nous avons aujourd'hui initié les conditions d'un travail stratégique durable et ambitieux. En effet, ce contrat de site est une première pierre d'une offre universitaire en Alsace plus cohérente, complémentaire. Il vise à coordonner nos stratégies pour améliorer encore et toujours notre efficacité en matière de formation, de recherche et en matière documentaire. C'est pourquoi nous nous engageons résolument à un copilotage de la politique de site, et veilleront à ce que chaque établissement puisse contribuer à la dynamique impulsée en coordonnant nos réflexions sur certains axes stratégiques. Faire ensemble, non pas pour gommer nos spécificités, mais pour nous faire tous gagner, pour faire progresser l'enseignement supérieur et la recherche de haut niveau. »

Le contrat de site alsacien en bref

Dans le prolongement des reconfigurations territoriales survenues ces dernières années, l'Etat s'engage dans une démarche nouvelle visant le rapprochement des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, fondée sur les dynamiques de coopération. Dans cette perspective, le contrat de site qui conserve des parties propres à chaque établissement, se substitue aux anciens contrats d'établissement et constitue un levier qui permet aux acteurs d'un territoire de se rassembler autour d'orientations stratégiques concertées, d'associer leurs ressources pour élaborer et conduire des projets en commun.

Le contrat de site alsacien s'attache à mettre en œuvre les 6 points suivants :

- Une politique de recherche visant à la généralisation de l'excellence
- Une politique de formation coordonnée
- Une politique de la documentation en faveur de l'excellence de la recherche et de la formation
- Un pilotage volontaire de la politique de site
- Une attention particulière apportée à la vie étudiante
- Des fonctions support au service de la communauté universitaire alsacienne

Une politique de recherche visant à la généralisation de l'excellence

Dans le cadre du contrat de site alsacien 2013-2017, les établissements signataires mettront en œuvre une politique scientifique confortant le développement de secteurs d'excellence, la valorisation et l'innovation. Cette politique sera élaborée et conduite en étroite concertation, synergie et mutualisation avec la politique du CNRS, de l'Inserm et de l'Inra.

- **Etablissement fin 2013 d'une cartographie détaillée des compétences des unités de recherche** ainsi qu'une cartographie des infrastructures. Ces outils, permettront de définir les spécificités de chaque établissement en matière de recherche, et de renforcer l'efficacité des collaborations.
- **Structuration constructive de la recherche** par le recours aux structures fédératives telles que la Maison universitaire des sciences de l'Homme-Alsace (MISHA) ou le Pôle matériaux et nanosciences d'Alsace (PMNA). Ces structures permettront la réalisation d'investissements coordonnés, le développement d'actions de valorisation et le succès collectif à des appels d'offres ou la création de nouveaux masters.
- **Structuration de la formation doctorale** par la mise en place d'écoles doctorales sur des principes d'association et/ ou de co-accréditation. Cette politique de formation doctorale passe par le renforcement du rôle du collège doctoral alsacien qui assurera la coordination du fonctionnement des écoles doctorales. Une antenne sera implantée à Mulhouse afin de permettre aux doctorants de bénéficier localement d'une gestion et de services de proximité.
- **Une politique concertée de recrutement des enseignants-chercheurs** sur les thématiques partagées.
- **Une politique de protection intellectuelle et de valorisation portée par la SATT Conectus Alsace.** L'incubation continuera à être portée par SEMIA, incubateur d'Alsace.

Une politique de formation coordonnée

La politique de formation sur le site alsacien sera construite autour de deux axes :

- **L'optimisation de l'accès à l'enseignement supérieur par une concertation menée avec l'enseignement secondaire et le rectorat**

L'Académie de Strasbourg souffre d'un paradoxe : elle obtient régulièrement de très bons résultats aux différents baccalauréats, mais l'accès des jeunes au post-baccalauréat est toujours inférieur à la moyenne nationale. Pour résoudre ce paradoxe, une réflexion globale a été mise en place au sein d'un groupe de travail académique d'innovation et d'impulsion (GT2I) regroupant les établissements secondaires et ceux de l'enseignement supérieur. Ils ont travaillé ensemble sur la question des parcours « de bac-3 à bac+3 » avec pour objectifs de dresser un état des lieux, de faire des recommandations et d'élaborer un dispositif d'évaluation.

Les recommandations du GT2I seront mises en application tout au long de la durée du contrat de site alsacien (2013-2017).

- **La construction d'une offre de formation alsacienne claire, homogène, attractive et soutenable.** Une cartographie de l'offre universitaire régionale de formation est en cours d'élaboration afin de mettre en place une offre de formation cohérente complémentaire et la plus complète possible en région Alsace. Elle couvrira l'ensemble du champ de compétences des établissements signataires.

En matière de formation tout au long de la vie, les procédures de validation des acquis de l'expérience (VAE), de validation des études supérieures (VES) et de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) seront homogénéisées entre les partenaires. Les initiatives en matière de formation continue seront coordonnées et développées afin de positionner le site comme référence pour la formation tout au long de la vie.

Une politique de la documentation en faveur de l'excellence de la recherche et de la formation

Dans le cadre de ce contrat de site, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU) conduira le pilotage de la réflexion sur la politique de la documentation en faveur de l'excellence de la recherche et de la formation. Les objectifs, définis dans le cadre d'un Schéma directeur de la documentation universitaire pour le site alsacien sont :

- d'optimiser les moyens du site en mettant en place une politique d'acquisitions concertée (imprimé et numérique), et de conservation partagée.
- Améliorer la visibilité de la recherche produite en Alsace en développant des procédures permettant aux chercheurs de déposer facilement leurs travaux dans des archives ouvertes, et en sensibilisant la communauté scientifique à l'intérêt de l'open access ;
- harmoniser les pratiques pour faciliter l'accès des usagers aux ressources documentaires ;
- Mettre en place des services à distance innovants ;
- Créer un centre de documentation sur l'Europe ouvert sur la cité. Il s'adressera à la fois au grand public et aux chercheurs spécialistes des questions européennes.

Un pilotage volontaire de la politique de site

Le pilotage de la politique du site alsacien sera assuré par un comité de pilotage constitué des représentants des exécutifs des quatre établissements signataires. Des représentants de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) et de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSAS) y seront aussi associés.

Le Comité de pilotage développera les axes stratégiques de la politique de site qui seront ensuite proposés pour approbation aux Conseils d'Administration des établissements. Il assurera également l'évaluation annuelle des avancées réalisées.

La déclinaison de la stratégie de site sera opérationnalisée dans les conventions inter-établissements telles que les conventions de rattachement ou de coopération.

Une attention particulière apportée à la vie étudiante

Un schéma directeur de la vie étudiante sera élaboré à l'échelle des quatre établissements, voire de toute l'Alsace dans le cadre du Cluster Alsace, en relation avec les collectivités territoriales concernées et le CROUS. Le schéma à moyen terme permettra :

- de planifier la construction et la réhabilitation des résidences étudiantes, des unités de restauration, et de mutualiser les installations sportives ;
- d'aménager les rythmes de vie des étudiants en prenant en compte les activités culturelles et sportives, ainsi que les contraintes spécifiques des étudiants salariés ;
- De prévoir un dispositif d'accueil commun des néo-arrivants (français et internationaux) en partenariat avec la préfecture, le CROUS, les mutuelles, les collectivités territoriales.

Des fonctions support au service de la communauté universitaire alsacienne

Les fonctions supports sont au service des missions principales des établissements. Elles ont vocation à accompagner les évolutions et les regroupements sur le site. Les modalités de leur convergence seront détaillées dans les conventions de rattachement ou de coopération dans le respect du principe de subsidiarité. Concernant :

- **La gestion des ressources humaines.** La convergence de la politique des ressources humaines sera approfondie dans les domaines de la mobilité, de l'action sociale, de la médecine préventive et de la coordination de l'offre de formation continue des personnels.
- **Le patrimoine.** Les partenaires du site faciliteront l'accès à toutes leurs ressources (locaux, équipements lourds, outils de gestion et de pilotage,...) à l'ensemble des personnels et usagers, quel que soit leur établissement de rattachement. Ces mutualisations permettront de rationaliser et d'optimiser l'utilisation des surfaces.
- **Le système d'information.** Les systèmes d'information des partenaires seront progressivement harmonisés. L'objectif étant de permettre à terme l'interopérabilité des solutions logicielles utilisées par les différents établissements du site, sans passer forcément par une uniformisation des systèmes.
- **Le numérique.** L'Université numérique en région Alsace (Unera) continuera à développer les usages du numérique, afin de renforcer la qualité du service public d'enseignement supérieur et de recherche, dans les domaines de la pédagogie universitaire numérique, de l'insertion professionnelle, de l'observation des usages du numérique et dans son extension aux partenariats universitaires internationaux, notamment au sein de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et l'université du Rhin supérieur (EUCOR) pour la mise en place de formation partiellement à distance.

Les étapes clés du contrat de site alsacien

Recherche

- 2015 : Nouveau schéma organisationnel de la recherche (évolutions disciplinaires : chimie, SHS)
Recrutement concerté d'enseignants chercheurs

Formation

- 2013-2017 : Réalisation des recommandations du GT2I
- 2013 : Cartographie de l'offre régionale de formation
- 2015 : Offre concertée post nouveau schéma d'accréditation
Procédures homogénéisées en VAE, VES, VAPP
- 2017 : Offre de formation coordonnée

Documentation

- 2013-2017 : Dispositifs pédagogiques innovants
- 2014 : Services à distance innovants : service interétablissements de renseignements à distance
- 2014-2015 : services à distance innovants : carte unique
- 2015 : Portail commun
- 2017 : Centre de documentation sur l'Europe

Pilotage :

- 2013 : Signature des conventions entre les établissements
- 2015-2017 : Cluster, identification du domaine de l'ingénierie dans l'offre de formation intégrée alsacienne.

Vie étudiante :

- 2015 : schéma directeur régional de la vie étudiante

Fonction support :

- 2013 : réalisation d'un portail commun renvoyant aux sites Internet propres
- 2015 : catalogue commun de l'offre de formation continue des personnels

A propos de

L'Université de Strasbourg

www.unistra.fr

Née de la fusion de trois universités en janvier 2009, l'université de Strasbourg est l'une des plus grande université en terme d'étudiants (près de 44 000 étudiants en 2013).

Elle compte 2785 enseignants et enseignants-chercheurs, 2060 ingénieurs, techniciens, ouvriers et personnels administratifs des bibliothèques (Biatos), 4749 intervenants professionnels extérieurs, 38 unités de formation et de recherche (UFR), facultés, écoles, instituts et 76 unités de recherche.

L'Université de Strasbourg est lauréate aux « investissements d'avenir ».

L'Université de Haute-Alsace

www.uha.fr

L'Université de Haute-Alsace propose actuellement plus de 130 formations aux niveaux Licence et Master et Doctorat, sur ses sites de Mulhouse et de Colmar à près de 8 000 étudiants. Historiquement construite sur des relations fortes avec son environnement socioéconomique, elle a su maintenir ces partenariats pour apporter des compétences transférables aux acteurs de son environnement.

Elle compte 578 enseignants et enseignants-chercheurs, 457 ingénieurs, techniciens, ouvriers et personnels administratifs des bibliothèques (Biatos), 1449 intervenants professionnels extérieurs, 8 unités de formation et de recherche (facultés, écoles et IUT) et 15 unités de recherche.

L'Université de Haute-Alsace est lauréate aux « investissements d'avenir ».

Institut national des sciences appliquées de Strasbourg

www.insa-strasbourg.fr

L'INSA de Strasbourg est membre du groupe INSA, ouvert au monde et fort de 916 accords avec des universités partenaires, qui délivre chaque année plus de 2500 ingénieurs, ce qui en fait le premier groupe au niveau national. L'institut strasbourgeois accueille près de 1700 étudiants. Il délivre 320 ingénieurs et 45 architectes par an. Parmi ses 200 personnels, la moitié sont des enseignants et enseignants chercheurs. Pionnier dans la formation d'ingénieurs par la voie de l'apprentissage depuis plus de vingt ans, l'établissement compte près de 200 apprentis. Très proches des milieux économiques et bénéficiant d'une durée d'insertion professionnelle moyenne des diplômés inférieure à un mois, l'INSA de Strasbourg est également membre fondateur de la SATT Conectus (société d'accélération de transfert de technologie) créée dans le cadre des investissements d'avenir.

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

www.bnu.fr

Seconde bibliothèque de France et première bibliothèque de l'enseignement supérieur pour l'importance et la variété de ses collections (estimées à 3,5 millions de documents), la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est un établissement reconnu aux plans national, transfrontalier et international. Ses partenariats la lient aussi bien à la Bibliothèque nationale de France qu'au réseau EUCOR et, plus loin, aux bibliothèques allemandes ou d'Europe de l'Est. Elle est impliquée fortement dans la Bibliothèque scientifique numérique lancée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et ouvrira au public sa propre bibliothèque numérique, Numistral, en septembre 2013.